

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2025

IMPÔT PLANCHER DE 2 % SUR LE PATRIMOINE DES ULTRA RICHES - (N° 930)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Cordier et M. Jeanbrun

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer les alinéas 1 à 40.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement s'oppose à la mise en place d'une charge fiscale supplémentaire qui pénalisera la création d'emploi et de richesse en France. Cette mesure idéologique n'apporte aucune réponse viable et structurelle aux difficultés de notre pays. L'urgence n'est pas d'augmenter toujours plus les impôts, alors que la France possède le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé de toute l'Union Européenne, mais de mettre fin au dérapage de nos finances publiques, en réalisant les économies qui s'imposent et en valorisant le travail et le mérite.